

UNIVERSITÉ SAINT THOMAS D'AQUIN  
Autorisation d'ouverture par Arrêté n°2004/141  
/MESSRS/SG/DGESRS/DES du 20 juillet 2004  
06 BP 10212 Ouagadougou 06  
Tél. : (226) 25-40-77-88/99  
E-mail : [rectorat@usta.bf](mailto:rectorat@usta.bf)



RECTORAT

Sâaba, le 13 août 2021

**Résultats de l'examen des dossiers de demandes d'inscription à l'USTA**  
**1<sup>er</sup> tour**  
**(préinscriptions payées entre le 22 juillet et le 6 août 2021 à 16h30)**

Établissement/filière sollicité (e) : **Faculté des sciences et technologies (FAST)/Agronomie**

Sous réserve d'un contrôle approfondi des dossiers, sont retenues à l'issue du premier tour d'examen des candidatures les demandes ci-dessous d'inscription en première année en première année de licence de la FAST, filière **Agronomie**, au titre de l'année 2021-2022 (classement par ordre alphabétique) :

N°	NOM & PRENOM(S)	SEXE	NATIONALITE
1	BALBEOGO Wendin So Simone	F	Burkinabè
2	BALBONE Eljoénai Ephraïm	M	Burkinabè
3	COULIBALY Sié Guy Carlos Pharel	M	Burkinabè
4	KABORE Wendyam Nassira	F	Burkinabè
5	NADINGA Soapaaba Raoul	M	Burkinabè
6	NONGUIERMA Lauraine Augustine	F	Burkinabè
7	OUEDRAOGO Alida Nadia Téné	F	Burkinabè
8	SAMATE Sô Viviane	F	Burkinabè
9	SAWADOGO Nomwende Ange Aurelie	F	Burkinabè
10	SIMPORE WENDSID NOMA AXELLE ELSA	F	Burkinabè
11	THIOMBIANO Kévin Judicaël	M	Burkinabè
12	TIENDREBEOGO AIBATA FIDELIA	F	Burkinabè
13	ZOUNGRANA Tousida	F	Burkinabè

Arrêté la présente liste à treize (13) noms.

Les candidats ont jusqu'au vendredi 27 août 2021 pour confirmer leur choix de l'USTA en complétant leur dossier physique et en s'acquittant de la totalité des frais d'inscription et d'au moins la première tranche de la scolarité, soit :

- 280 000 FCFA pour les nationaux
- 330 000 FCFA pour les non nationaux

Passé ce délai la priorité sera accordée à d'autres candidats.

**En rappel**, pour le paiement des frais d'inscription et de scolarité, les candidats voudront bien **retirer une autorisation d'inscription et de paiement** de la scolarité à la Direction des Affaires Académiques et Scolaires (DAAS) avec le numéro du compte en banque BOA où effectuer le versement. Cette autorisation d'inscription et de paiement de la scolarité est *individuelle et nominative et devra être présentée à la banque* pour assurer un enregistrement correct du versement.

Le reçu de versement (ou le reçu de banque ou l'avis de crédit) portant le nom de l'étudiant/e bénéficiaire est à ramener au plus tard le vendredi 27 août 2021 à la Direction de l'Administration financière et comptable (DAFC) de l'USTA à Sâaba (Bâtiment A) pour l'enregistrement, l'inscription sur la liste des inscrits et la délivrance d'un reçu de scolarité à présenter pour accéder aux cours.

Le Recteur

Professeur Jacques SIMPORÉ  
*Commandeur de l'Ordre de l'Étalon*